



Expéditeur :

Kombu'chou

Lieu dit Pech Picou
46090 Vers - France
0789029480
kombuchou@gmail.com

Siret : 89742838900026
Statut : Micro-entreprise

Destinataire :

SARL M.SAB

353 Route de Cahors
La Bergerie
46140 Luzech - France
spar.luzech@gmail.com

935 365 098 00018

Facture N° : 000148

Date de facture : 23/03/2026
Moyen de paiement : Virement bancaire

Produit / Service	Quantité	Prix unitaire	Total
Kombu'chou Sauge & Thym Boisson au Kombucha infusée à la sauge et au thym.	18	4,35	78,30
Kombu'chou fleur de Sureau Boisson au Kombucha infusée à la fleur de sureau.	18	4,35	78,30
Kombu'chou Fleur d'hibiscus Boisson au Kombucha infusée à la fleur d'hibiscus.	12	4,35	52,20
Consigne de bouteille	48	0,50	24,00
Avoir consigne Remboursement de la bouteille vide.	24	-0,50	-12,00
Casier restitué Quantité de casiers restitués lors de la présente livraison.	2	0,00	0,00
Consigne casier 12 bouteilles Quantité de casier fournis lors de la présente livraison.	2	0,00	0,00

Total 220,80 EUR

A régler dans les 14 jours suivant la vente.

Coordonnées bancaires

PEROTIN Enzo Désiré
IBAN : FR76 4061 8804 3500 0406 0276 007
BIC : BOUS FRPP XXX

TVA non applicable, art. 293 B du Code général des impôts.

Clause de réserve de propriété : Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, nous conservons la propriété des produits et marchandises jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires. En cas de non-paiement total ou partiel à l'échéance, nous nous réservons le droit, sans formalité préalable, de reprendre possession desdits produits ou marchandises aux frais, risques et périls de l'acheteur.

Pénalités de retard : Taux d'intérêt appliqué = trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter du jour suivant la date d'échéance mentionnée sur la facture.

Escompte pour règlement anticipé : 0 % (sauf conditions particulières prévues aux conditions de règlement).

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 € est due de plein droit par le débiteur professionnel (article L441-10 du Code de commerce).